

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808;

Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1^{er} novembre 1846;

Vu les décrets des 9 décembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866, 24 décembre 1885 et 4 août 1898,

Arrête :

*Monsieur Sougui ouza (Shunko), artiste peintre à Tokio,
(Japon)*
est nommé Officier d'Académie.

Pour ampliation :

Le Chef du Cabinet,

Jules Michelet

Fait à Paris, le 15 Mars 1909.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : GASTON DOUMERGUE.